Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_120-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2021_120

OBJET :

COMMISSION 4

NUMERIQUE

Désignation d'un représentant au Syndicat mixte « La Fibre Numérique 59 62 » au titre du collège Espace Numérique Territorial (ENT)

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 41

Suppléants présents : 2

Procurations : 6

Nombre de votants : 49

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 5 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 29 juin 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS,

Hélène FOUACHE, Françoise RESZEL-MATHIS

Ont donné pouvoir :

Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSSE

Absents excusés :

Michel DUPONT, remplacé par sa suppléante Hélène FOUACHE
François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Odile RIGA, Vinciane FABER, Yves LEFEBVRE, Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_120-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 juillet 2021

Délibération CC_2021_120

COMMISSION 4

NUMERIQUE

Désignation d'un représentant au Syndicat mixte « La Fibre Numérique 59 62 » au titre du collège Espace Numérique Territorial (ENT)

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5721-2 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique ;

Considérant que l'article 5721-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux syndicats mixtes ouverts dispose que :

> *« La répartition des sièges au sein du comité syndical entre les collectivités locales et les établissements publics membres du syndicat mixte est fixée par les statuts. »*

Considérant que l'article 8-1 des statuts du Syndicat prévoit que :

> *« Chaque commune et ECPI membre adhérent désigne un délégué.*
>
> *Jusqu'à l'adhésion de 4 communes/EPCI, ces délégués sont membres du Comité syndical.*
>
> *Au-delà de 4 communes/EPCI devenant membres adhérents, ces délégués se réunissent au sein d'un collège créé pour la désignation de leurs représentants au Comité syndical. Ce collège désigne parmi les délégués du bloc communal 4 représentants au comité syndical.*
>
> *Dans l'hypothèse ou au moins deux communes/EPCI du Nord et deux communes/EPCI du Pas-de-Calais ont adhéré au syndicat, il est créé un collège par Département et les délégués issus des communes/EPCI du Pas-de-Calais élisent deux représentants au Comité syndical et les délégués issus des communes/EPCI du Nord élisent également deux représentants au Comité syndical. Le mandat du délégué prendra fin lors du renouvellement du Conseil communautaire de la Communauté de communes/d'agglomération. »*

Vu la candidature de : Jean-Louis DAUCHY ;

Considérant que la Communauté a donné son approbation pour une adhésion au Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique pour sa compétence *« usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif »,*

Considérant que, en application des statuts du Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique, il appartient à la Communauté de désigner un délégué pour le représenter au sein du Comité syndical ;

Le Président propose de procéder à l'élection des délégués du Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique.

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS)

- *De désigner Monsieur Jean-Louis DAUCHY comme représentant du Syndicat mixte « La Fibre Numérique 59/62 » au titre du collège Espace Numérique Territorial*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY

COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVÈLE CAREMBAULT